

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 15 mai 2023

N° CP-2023-4-12-12

N° applicatif 5880

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

CONTRIBUTIONS STATUTAIRES AU FONCTIONNEMENT ET AUX INVESTISSEMENTS COURANTS ANNUELS 2023 DES SYNDICATS MIXTES DE MONTAGNE

Résumé : La politique Montagne de la CeA s'inscrit dans un modèle de développement durable conciliant emploi et économie de proximité, fréquentation des sites et écologie, en s'appuyant sur le potentiel remarquable que représente la richesse du Massif des Vosges.

Grâce à la stratégie touristique de la CeA, en lien avec le Massif des Vosges, la montagne alsacienne se veut comme une destination incontournable, synonyme de ressourcement, de découvertes, une montagne vivante et habitée qui forge l'identité des territoires qu'elle occupe.

Les enjeux du changement climatique, et les conséquences sociales du contexte économique actuel (inflation, coûts de l'énergie, ...), affectent profondément l'économie touristique des territoires de montagne qui doit être orientée vers un tourisme durable et responsable.

Les soutiens de la CeA apportés au titre de la politique montagne, notamment au travers des projets structurants portés par les syndicats mixtes : Lac Blanc, Vallée de Munster Haute Vosges, Markstein Grand Ballon et le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) et par la CeA en direct au Champ du Feu, témoignent d'une forte mobilisation pour renforcer l'attractivité des territoires, dans le cadre d'une démarche innovante favorisant le développement 4 saisons nécessaire à la résilience face aux transitions en cours. Cette volonté est au cœur de la politique montagne de la CeA.

Cette politique Montagne sera amenée à évoluer au vu des conclusions de l'étude lancée par la CeA pour définir une politique globalisée sur l'ensemble des sites afin de capitaliser collectivement et concrétiser par ce biais l'ambition d'être une destination d'écotourisme avec des stations véritables fer de lance de cette transition.

Le présent rapport a pour objet de prendre acte du versement des contributions statutaires 2023 aux dépenses de fonctionnement, pour un montant de 754 000 €, et aux investissements courants annuels, pour un montant de 55 000 €, en faveur des syndicats mixtes de montagne du Lac Blanc, de la Vallée de Munster, du Markstein Grand-Ballon et du Ballon d'Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace porte l'ambition d'accompagner les territoires et les partenaires dans leurs projets de développement afin de poursuivre et d'amplifier une dynamique d'attractivité, de croissance résiliente et durable, d'innovation et d'emploi, porteuse d'avenir pour l'Alsace et ses habitants.

Aujourd'hui, dans un contexte économique particulièrement incertain, la CeA continue à mettre tout en œuvre pour favoriser le développement de l'économie de proximité, en tenant compte notamment des grandes évolutions en matière de transition écologique, avec pour enjeu de placer l'équilibre des territoires au cœur du développement.

Ainsi, de par l'attractivité touristique et économique qu'ils génèrent, les sites et stations de montagne contribuent au maintien de l'emploi local et à la dynamisation du tissu économique jusqu'en vallée, et cela en hiver comme en été.

La CeA apporte un soutien fort aux stations de montagne alsaciennes qui se sont structurées et modernisées depuis plus de 20 ans pour proposer au public un accueil et des équipements en toute saison, de manière à anticiper la transition rendue nécessaire par le réchauffement climatique.

Quelques exemples de réalisations structurantes :

- Bâtiment d'accueil et construction d'une luge sur rail au Markstein,
- Télésiège débrayable au Lac Blanc exploité hiver comme été,
- Réhabilitation du bâtiment d'accueil et de restauration au Schnepfenried,
- Résorption d'une friche hôtelière au Ballon d'Alsace,
- Bâtiment d'accueil au Champ du Feu.

Un travail partenarial vient nourrir les projets d'aménagement des sites de montagne. Sur les thématiques de respect de l'environnement, les Parcs naturels régionaux des Ballons des Vosges et des Vosges du Nord apportent leur soutien à la réalisation d'actions concrètes, comme le projet de charte d'accueil de la grande Crête des Vosges. De même, Alsace Destination Tourisme met en œuvre des actions destinées à la promotion touristique du Massif des Vosges, axée sur la durabilité et les pratiques respectueuses de la nature.

La politique montagne 2018-2021, prolongée jusqu'en 2025, recouvre le soutien aux quatre syndicats mixtes (SM) d'aménagement des stations de montagne dont la Collectivité européenne d'Alsace est membre, aux côtés des Communautés de Communes (et du Département du Territoire de Belfort dans le cas du SMIBA) :

- SM du Lac Blanc (SMALB) ;
- SM de la Vallée de Munster Hautes-Vosges (SMVM) : Schnepfenried, Gaschney, Tanet, Trois Fours ;
- SM du Markstein Grand Ballon (SMMGB) ;
- SM Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

I. Contributions de la CeA au fonctionnement

Les statuts des syndicats mixtes de montagne prévoient que leurs membres participent à l'équilibre du budget de fonctionnement, pour lequel les recettes commerciales issues des biens affermés ou loués ne permettent pas d'assurer l'équilibre.

Le syndicat mixte, maître d'ouvrage, perçoit des recettes en provenance des équipements transférés, dont la taxe sur les remontées mécaniques, redevance de service public, redevance d'affermage, mais en contrepartie, il supporte toutes les dépenses liées à ces

équipements, à l'exception des dépenses d'exploitation des remontées mécaniques (sauf exploitation en régie) ou relevant des services commerciaux.

Les dépenses de fonctionnement prises en compte dans les budgets des syndicats concernent, notamment :

- les frais de personnel du syndicat mixte ;
- l'ensemble des moyens de secours en personnel et équipement.

Les syndicats du Markstein Grand-Ballon et de la Vallée de Munster assurent aussi la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le site dont il assure la gestion et la mise en valeur.

La contribution statutaire est répartie de la manière suivante :

Syndicats mixtes	Fonctionnement général	Eau/assainissement	Montant inscrit au BP 2023	Montant versé en 2022
SMALB	50 % CeA 50 % CC sur le reste à charge	<i>non concerné</i>	150 000 €	179 500 €
SMVM		eau et assainissement Gaschney : 72,60 % CeA 27,40 % Communes	150 700 €	150 700 €
SMMGB		eau : 88,80 % CeA 11,20 % CC assainissement : 74,60 % CeA 25,40 % CC	248 900 €	248 900 €
SMIBA	40 % CeA 40 % CD90 20 % autres membres sur le reste à charge	<i>non concerné</i>	204 400 €	159 375 €

Ces contributions sont prévues dans les statuts des syndicats et constituent dès lors une dépense obligatoire de la CeA.

Il vous est proposé de prendre acte du versement, au SMALB, SMVM, SMMGB et SMIBA du montant inscrit au BP 2023, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

S'agissant du SMIBA, ce dernier envisage l'entrée du Département des Vosges comme nouveau membre. Ceci devrait avoir pour conséquence, in fine, de faire évoluer les contributions des membres, et notamment de la CeA, à la baisse.

II. Contributions de la CeA aux investissements courants annuels

Les statuts des syndicats mixtes de montagne prévoient que leurs membres participent au financement des investissements courants annuels selon les dispositions ci-après :

Syndicats mixtes	Dispositions statutaires	Montant inscrit au BP 2023	Montant versé en 2022
SMALB	50 % CeA 50 % CC	20 000 €	20 000 €
SMVM		10 000 €	10 000 €
SMMGB		10 000 €	10 000 €
SMIBA	25 % CeA 25 % CD90 50 % autres membres	15 000 €	38 929 € (*)

(*) le versement sera effectué sur production des justificatifs
Inscriptions 15 000 € au BP 2022 + crédits complémentaires de 23 929 € en DM, suite au vote du budget du SMIBA qui indique des besoins complémentaires

Les investissements courants annuels concernent les dépenses récurrentes comme par exemple : le renouvellement du matériel des secouristes, la réparation et la remise en état des motoneiges, etc. Les subventions sont versées en une seule fois sur présentation des justificatifs de dépenses.

Il vous est proposé d'attribuer à chaque syndicat mixte le montant inscrit au BP 2023, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

A noter que pour la période 2023-2028, il a été demandé aux syndicats mixtes d'établir un projet de programmation pluriannuelle d'investissement soutenable qui devra être entériné par la CeA et les EPCI membres de ces syndicats.

Au vu de ce qui précède, s'agissant des contributions statutaires 2023 au profit des syndicats mixtes de montagne, je vous propose :

- de prendre acte du versement, sous forme de participation, des contributions statutaires aux dépenses de fonctionnement pour un montant total de 754 000 €, selon la répartition suivante :
 - 150 000 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc ;
 - 150 700 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges ;
 - 248 900 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon ;
 - 204 400 € pour le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace ;
- d'attribuer des subventions au titre des investissements courants annuels, d'un montant total de 55 000 € selon la répartition suivante :
 - 20 000 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc ;
 - 10 000 € pour le Syndicat Mixte de la Vallée de Munster ;
 - 10 000 € pour le Syndicat Mixte du Markstein-Grand Ballon ;
 - 15 000 € pour le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace ;
- d'autoriser le versement, en une seule fois sur présentation des justificatifs correspondants, de ces montants aux syndicats mixtes concernés.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant €
P061	P061O003	P061E01	T80	(1961) 65-6561-633	754 000
P061	P061O001	P061E26	T81	(1951) 204-2041581-633	55 000
TOTAL					809 000

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.